Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D09_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 12 février, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 2 février 2026 Date d'affichage : 2 février 2026

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent

Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- Mme MAZELIN Isabelle
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- M. SARRABEZOLLES Renaud
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme LE BIHAN Véronique
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme QUÉTIER Marie
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- M. RIOUAL Marc donne procuration à M. MARSOLLIER Gérard
- Mme LE CORRE Sonia ne donne pas procuration

Monsieur MARSOLLIER Gérard a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D09 – 26 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF « ON S'LANCE » POUR LES JEUNES DE 12 à 21 ANS EN SOUTIEN AUX INITIATIVES DES JEUNES – ANNEES 2026-2027

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D09_26-DE

235 – D09 – 26 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSIT[illegible]
JEUNES DE 12 à 21 ANS EN SOUTIEN AUX INITIATIVES DES JEUNES – ANNEES 2026-2027

La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère déploie le dispositif « On s'lance » en faveur des jeunes de **12 à 21 ans**, afin de soutenir leurs initiatives et favoriser leur autonomie. Ce dispositif résulte de la fusion des programmes « On s'lance » et « Sac Ados » et comprend deux volets :

- **« On s'lance Ensemble »** : aide méthodologique et financière à des projets collectifs de jeunes (jusqu'à 80 % du coût du projet, plafonnée à 1 200 €),

- **« On s'lance Solo »** : aide au premier départ en vacances en autonomie des jeunes de 16 à 21 ans (aide individuelle plafonnée à 250 €).

Pour les années 2026–2027, la CAF confie la gestion administrative et financière du dispositif au Bureau Information Jeunesse de Brest, en partenariat avec plusieurs communes de la métropole.

La convention soumise au Conseil Municipal a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif au bénéfice des jeunes résidant sur le territoire communal.

L'enveloppe globale allouée par la CAF s'élève à 14 500 € pour la période concernée. Les frais de gestion du dispositif sont répartis entre les communes partenaires, représentant une participation financière de **143 € par an et par commune**.

En adhérant à la convention, la commune s'engage à accompagner les jeunes dans leurs projets, à relayer la communication du dispositif et à participer aux frais de gestion.

La convention est conclue pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat relative au dispositif « On s'lance » pour la période 2026-2027,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

o Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 12 février 2026
Le Maire,

Laurent PÉRON

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère